

Communiqué du 4 janvier 2024



*Vernissage de Mme Lucie Fugère
Mercredi, le 10 janvier (Formule 5 à 7)*

Mme Fugère est native de Montréal. À 20 ans, elle fait un retour à la terre et s'installe dans les Laurentides.

Mais en 2012, elle s'installe à la campagne pour se rapprocher de la nature.

Voilà aujourd'hui ce qui l'amène chez nous.

Une série de photographies de la nature.

Venez rencontrer Mme Fugère et discuter de sa passion.



Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Valentin

Le Conseil municipal sollicite des candidatures afin de combler un poste de **membre du comité consultatif d'urbanisme** de Saint-Valentin.

Ce comité a principalement comme mandat, d'étudier les demandes de dérogation mineure ainsi que de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

Alors, si vous êtes une personne intéressée par toutes questions concernant l'environnement, la qualité de vie du milieu dans lequel vous vivez ou encore par le bien-être de la collectivité, vous êtes particulièrement invité à faire parvenir une lettre démontrant votre intérêt pour tous ces sujets par la poste au 790, chemin 4^e Ligne Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0 ou par courriel à administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca.

La **date limite** pour faire parvenir votre candidature est **le 1 février à 17h**.

Le Conseil municipal de Saint-Valentin

Licence obligatoire Proanima

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats. La licence **doit être renouvelée à toutes les années.**

Pour obtenir cette licence, vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne sur : <https://www.proanima.com/fr> la licence vous sera envoyée par la poste. Si vous n'avez pas accès à **internet**, vous devez vous rendre au bureau municipal pour remplir le formulaire de demande de licence ou de renouvellement durant les heures de bureau.

Le tarif pour la licence est de 10.00\$ pour un chien et de 5.00\$ pour un chat.

Politique d'aide aux familles pour des activités destinées aux enfants

La Municipalité est d'avis qu'il y a lieu d'établir une politique claire relativement à l'aide qu'elle consent aux familles pour les activités des enfants.

De consentir une aide financière jusqu'à concurrence de 300.00\$ par année pour la participation de chaque enfant à une activité culturelle, sportive, récréative ou éducative incluant les passes de saison pour ces activités ;

Que cette aide financière s'applique sur l'achat de matériel, de fourniture et ou d'équipement afin de pourvoir à l'épanouissement des enfants.

Que le montant sera versé sur présentation de la preuve de paiement de l'activité et ou d'achat.

Politique pour le Parc Régional de Saint-Bernard

Il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter de rembourser 50% des frais pour une passe de saison au Parc Régional de Saint-Bernard aux citoyennes et citoyens de 50 ans et plus, sur présentation de la preuve d'achat.

**SUIVEZ-NOUS SUR LE FACEBOOK MUNICIPAL POUR
CONNAÎTRE TOUTES LES NOUVELLES.**